



LIVRET D'ACCUEIL ANNEE 2010

BIENVENUE AU CLUB

USMC PETANQUE



Chers amis,

La section pétanque, créée depuis bientôt 40 ans sous l'égide de l'U.S.M.C, vous souhaite la bienvenue.

Ce sport très populaire aux 320 000 licenciés en France ou règne l'amitié, la convivialité, se pratique dans le cadre unique du stade CARILLON des CLAYES-SOUS-BOIS. Cadre et lieu enviés par beaucoup de clubs de notre département.

Au 31/12/2009 la section était composée de 107 licenciés. (96 hommes et 11 femmes), tout laisse à penser que nous serons plus de 140 licenciés (120 hommes et 20 femmes) à la fin du premier trimestre 2010.

Chaque jour de l'année à partir de 14 heures, une trentaine ou plus d'adhérents s'adonnent à leur passion favorite au stade CARILLON.

Pour donner une certaine vie à cette section, nous organisons en interne chaque mercredi à partir de 13h45 un concours réservé aux adhérents du club.

Sous l'égide du comité des Yvelines, le club organise chaque année une demi-douzaine de compétitions officielles.

Si ce sport vous intéresse, vous rend perplexe, vous passionne, rejoignez nous ! Avec un peu d'adresse et de concentration, vous verrez que vos progrès seront spectaculaires.

Il y aura toujours un membre du bureau pour répondre aux questions que vous vous posez.

Amitiés sportives.



Francis Poirier Président

Sommaire

Pages

- 1 Page de garde, Le mot du président
- 2 Sommaire
- 3 Renseignements utiles
- 4 Liste Alphabétique des Licenciés et Membres
- 5 Liste Alphabétique des Licenciés et Membres (suite 1)
- 6 Liste Alphabétique des Licenciés et Membres (suite 2)
- 7 Liste Alphabétique des Licenciés et Membres (suite 3)
- 8 Liste Alphabétique des Licenciés et Membres (suite 4)
- 9 Liste Alphabétique des Licenciés et Membres (suite 5)
- 10 Parlons finances
- 11 La pétanque en Ile de France
- 12 Activités opérationnelles (FFPJP et comité)
- 13 Activités opérationnelles (Club)
- 14 Vie pratique
- 15 Vie pratique (suite)
- 16 Concours officiels ayant lieu Aux Clayes-Sous-Bois en 2010
- 17 Résultats 2009 et objectifs 2010
- 18 Résultats 2009 et objectifs 2010 (suite)
- 19 Règles et codifications des sanctions
- 20 F.F.P.J.P : Les nouveautés du règlement
- 21 F.F.P.J.P : Les nouveautés du règlement (suite)
- 22 Barème des récompenses et indemnités
- 23 Le site internet "USMC Pétanque"
- 24 Le site internet "USMC Pétanque" (suite)
- 25 Fiches de résultats

Divers Renseignements utiles

USMC PETANQUE N° Affiliation F.F.P.J.P 77.0924

COMPOSITION DU BUREAU		SAISON 2010	
Fonction	Nom et Prénom	Téléphone	Adresse
Président	POIRIER Francis	Dom : 01 30 56 17 70 Port : 06 07 26 27 71	10D Avenue du Grand-Parc 78450 VILLEPREUX Mail : francispoirier0931@orange.fr
Vice-Président	BREUILLAT Jean-Michel	Dom : 01 30 56 12 85 Port : 06 31 91 29 17	5 Avenue des prés Vendôme 78450 VILLEPREUX
Directeur sportif	POIRIER Francis	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus
Secrétaire	SEBIRE Daniel	Port : 06 66 65 67 99	18 Allée de la Courtine 78340 Les CLAYES-SOUS-BOIS Mail : daniel-sebire@orange.fr
Trésorier	BREUILLAT Jean-Michel	Voir ci-dessus	Voir ci-dessus
Responsable concours	BERNICOT Joseph	Dom : 01 3462 47 19	31 Impasse des Meuniers 78450 VILLEPREUX
Responsable logistique	DELRUE Maurice	Dom : 01 34 59 31 78	2 Rd Le Village, Av Jules Ferry 78340 Les CLAYES-SOUS-BOIS
Adjoint logistique	BLANCHE Didier	Port : 06 72 71 97 88	6 Rue Hector Berlioz 78340 Les CLAYES-SOUS-BOIS

PETANQUE

Comité Départemental : Tél : 01 39 70 84 44 173 Avenue Paul DOUMER 78150 TRIEL SUR SEINE
Permanence du Comité : Mardi et Vendredi de 14h30 à 16h45 Samedi de 9h30 à 11h45

USMC

Code APE 926C

Association sportive numéro 5307 du 19 Février 1968

Numéro d'agrément 78 5 56 du 22 Avril 1971

Numéro SIRET 32683519600014

SIEGE ADMINISTRATIF

Tél : 01 30 55 42 20 Rue Pablo NERUDA (Stade René ROUSSEAU)

PERMANENCES USMC

Lundi de 14h à 17h

Mercredi de 15h30 à 18h30

Samedi de 14h à 18 h

Tél : 01 30 79 38 91

MAIRIE DES CLAYES SOUS BOIS Tél : 01 30 79 39 39

Jean-Jacques LE COQ Tél : 06 07 28 19 80

Véronique CHAUVET Tél : 01 30 79 38 93

Denis MORIN Tél : 06 88 09 03 97

CONSEIL GENERAL

Tél : 01 39 02 78 78

2, Place André MIGNOT

78000 VERSAILLES

U.S.M.C Pétanque Les Clayes-Sous-Bois - Etat des Licenciés et membres année 2010

Nom	Prénom	Adresse		Téléphone	Licence	Naiss.
BAO	Jean-Yves				78.07665	
BAO	Ronald				78.08369	
BELTRAMINI	Jean-François	Les adresses - coordonnées	Téléphoniques et dates de naissance ne	Sont pas communiquées	78.	
BERNICOT	Joseph				78.05717	
BILLARD	XAVIER		Sur le site internet		78.12935	
BLANCHE	Didier				78.00559	
BOGDANOVIC	Casimir				78.08027	
BOITTE	Gérard				78.01962	
BOULIERAC	Michel				78.13620	
BOULINEAU	Jeanine				78.06584	
BREUILLAT	Jean-Michel				78.09593	
BREUVART	Jean-Pierre				78.12869	
BRILLAND	Gaston				78.00700	
BROYART	Dominique				78.14320	
BURILLO	José				78.00701	
CAMPE	Sébastien				78.14166	
CARNEIRO	Carlos				92.02418	
CARNEIRO	Manuel				92.02420	
CASILE	Noël				75.03254	
CHAPELOT	Michel				78.05686	
CHARLET	Edith				78.13560	
CHEVALIER	Didier				78.13483	
CORADE	Jean				78.06581	
CORBIN	Guy				78.14322	
CORBIN	Marie line				78.14321	
COURPOTIN	Claude				78.13486	
CRAZE	Maryse				78.04869	
CROISIAU	Emile				78.00704	
CROISIAU	Yvette				78.14217	

U.S.M.C Pétanque Les Clayes-Sous-Bois - Etat des Licenciés et membres année 2010

Nom	Prénom	Adresse		Téléphone	Licence	Naiss.
CUPERLIER	Yannick				78.12146	
DA COSTA	Alberto				78.12233	
DANTAS DA SILVA	Antonio	Les adresses - coordonnées	Téléphoniques et dates de naissance ne	Sont pas communiquées	78.	
DAVAULT	Thierry				78.14367	
DAVIAUD	Guillaume		Sur le site internet		86.05166	
DAVIN	Gérard/Jojo				78.13244	
DEBRAS	Michel				78.14323	
DEHOVE	Nicolas				78.14219	
DELAMARRE	Philippe				78.00559	
DELORT	Vivien				88.06175	
DELORT	Chloé				78.12981	
DELRUE	Maurice				78.12852	
DESJARDINS	Anthony				78.07556	
DIJOUX	Jean-Daniel				78.03787	
DJERBI	Robert				78.12919	
DOROSARIO MAU	Américo				78.12758	
FAUCHER	Claude				78.12572	
FAUVEL	Stéphane				78.00705	
FERRAT	Sylvain				78.13922	
FRANCOT	Patricia				78.10996	
FRANCOT	Eric				78.10994	
GENDRON	Maurice				78.09031	
GEORGET	Christian				78.03519	
GIGLIO	Alessandro				78.10590	
GIOVANNINI	René				78.13740	
GUERET	Jean-Michel				78.12920	
GUERNIC	Francis				78.02517	
GUILLOT	Philippe				78.14066	
GUILLOU	Michel				78.10149	

U.S.M.C Pétanque Les Clayes-Sous-Bois - Etat des Licenciés et membres année 2010

Nom	Prénom	Adresse		Téléphone	Licence	Naiss.
GUIVARCH	René				78.12816	
GUYOMARD	Yves				78.09877	
HEBANT	Patrick	Les adresses - coordonnées	Téléphoniques et dates de naissance ne	Sont pas communiquées	78.12940	
HUET	Jean-Claude				78.12582	
HURON	Michel		Sur le site internet		78.13741	
IGNACE	Abel				78.08782	
JABET	Odette				78.00695	
JAGUENAUD	Yonnel				75.08792	
JEAN	Marceau				78.08945	
JEHANNET	Serge				78.14326	
JOURDAIN	Claude				78.07272	
JOUSSEAUME	Jean-Louis				78.04897	
JUVIGNY	Patrick				78.02729	
KEROUANE	Marcel				78.10885	
LAPEGUE	Dominique					
LARDEMER	José				78.09596	
LARDEMER	Dolorès				78.10319	
LAVAUD	Paul				78.00691	
LE BOT	Michel				78.07688	
LE BOZEC	Yann				78.12634	
LE COËNT	Jeanne				78.09170	
LELOU	Julien				78.	
LE MAO	André				78.01243	
LE MEZO	Paul				78.09276	
LE NEVE	Guy				78.00692	
LEROUX	Martial				78.07271	
LEROY	Ghislaine				78.14368	
LESAGE	Noël				78.07271	
LEVEQUE	Daniel				78.12565	

U.S.M.C Pétanque Les Clayes-Sous-Bois - Etat des Licenciés et membres année 2010

Nom	Prénom	Adresse		Téléphone	Licence	Naiss.
LEVEQUE	David				78.12863	
LEVEQUE	Monique				78.12921	
LEVEQUE	Julie	Les adresses - coordonnées	Téléphoniques et dates de naissance ne	Sont pas communiquées	78.14325	
MAIRE	Henri				78.08288	
MALGA	Jean		Sur le site internet		78.04803	
MARIGNIER	Etienne				78.12234	
MARTEL	Rémy				78.02519	
MARTIN	Raymond				78.00709	
MARTIN	Dominique				78.12922	
MASSON	Jèrome				78.13490	
MENNESSIEZ	Pierre				78.11479	
MENTEUR	Guy				78.14218	
MOREAU	Christophe				78.14373	
NAVA	Daniel				88.02114	
NIQUET	Michel				78.14167	
NOGRETTE	Dominique				78.10864	
NOGRETTE	Pascale				78.11844	
NOUSSAN	Gino				78.01968	
OLIVIER	Marcel				78.04351	
OUAZINE	Jean-Marc				78.11612	
OUAZINE	Maria				78.11611	
OUAZINE	Jacques				78.11610	
PALEI	Armand				78.00687	
PASCO	Bruno				78.04078	
PASCO	Déborah				78.13274	
PASCULLI	Emilio				78.14165	
PERRAT	Jean-Claude				78.09766	
PHAM	Xuan Iuu				78.13774	
PINCON	Gérard				78.01444	

U.S.M.C Pétanque Les Clayes-Sous-Bois - Etat des Licenciés et membres année 2010

Nom	Prénom	Adresse		Téléphone	Licence	Naiss.
POHOCT	Christiano				78.13276	
POIRIER	Francis				78.09278	
POTTERIE	Stéphane	Les adresses - coordonnées	Téléphoniques et dates de naissance ne	Sont pas communiquées	78.14318	
POULLE	Jean-Jacques				78.14319	
PROST	Bernard		Sur le site internet		78.13944	
RAMAHOLISON	Yves				94.12501	
RANARIJAONA	Eric				95.07627	
REISSE	Valérie				78.13437	
RIVIERE	Jean-François				78.11945	
ROCHA	José				78.14324	
SANCHEZ	Gilbert				78.14374	
SEBIRE	Daniel				78.13742	
SILVA	Antunes/Joachim				78.13743	
SINGEOT	Jacques				78.13621	
SOOKLAUL	Nina				78.10477	
TAULEIGNE	Marc				78.09594	
TAVEL	Claude				78.01969	
TRAVERT	Roland				78.14065	
TROFLEAU	Sandrine				28.05042	
VALLEE	Ghislaine				78.07888	
VALLEE	Roger				78.02521	
VAILLER	Christine				78.11867	
VERSACE	Norbert				78.12930	
VINCENT	Michel				78.09168	
WENDLING	Jacques				78.04897	
ZUIN	Vitale				78.11225	

MEMBRES

Nom	Prénom	Adresse		Téléphone	Licence	Naiss.
BARBOSA	Victor					19/2/51
BROHET	Annie					
CLUZEAUD	Daniel	Les adresses - coordonnées	Téléphoniques et dates de naissance ne	Sont pas communiquées		10/6/46
OUAZINE	Damien					
OUAZINE	Romain		Sur le site internet			
ROUMY	Gilbert					
VIEGAS MAU	Fernand					

Parlons Finances !!!!

Evolution de la subvention municipale au cours des dix dernières années

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Subvention	3236	3155	3049	2500	2500	2500	2000	1800	1440	900

Sans commentaire, la subvention n'a fait que baisser au cours des dix dernières années, principalement pour l'exercice 2010 ou elle est en diminution de 60 % par rapport à 2009, malgré une progression constante de la subvention accordée à l'USMC sur cette même période (Selon les dires de la municipalité).

Décomposition de la cotisation de 38 € d'un adhérent :

23 € Pour la licence et l'assurance

15 € Pour la section

Nota : les inscriptions aux divers championnats sont à la charge du club

L'abondement «section » aux concours internes reste fixé à 1€

SPONSOR :

Ma Ma Ro
119 B Rue De Colombes
92600 Asnières Sur Seine (Hauts-de-Seine)
Tel: 01 46 88 04 80

Depuis bientôt une dizaine d'années, cette entreprise est notre sponsor attitré et celle-ci nous apporte une aide financière non négligeable.

La Pétanque en Ile de France

Cette année 2010 sera pour la licence la continuité de l'année 2009 avec la carte à puce intégrée sans photo ni témoignage de Certificat Médical visible.

En conséquence, pour toute compétition officielle, nous aurons à présenter notre licence, comme d'habitude, mais surtout être en mesure de présenter également le certificat médical papier valide.

Les licenciés intéressés par les concours, peuvent acheter le calendrier IDF à 5 €. Celui-ci renseigne les dates et lieux des concours qualificatifs et championnats ainsi que les coordonnées des organisateurs.

Les concours « PROMOTION » sont interdits aux joueurs *honneurs* et les concours « Toute Catégorie/Départementaux » sont ouverts à tous.

Les *concours officiels* attribuent un certain nombre de points, selon un barème figurant dans le calendrier Ile de France ainsi qu'en fin du présent livret d'accueil. Ces points sont liés à la performance réalisée à chaque sortie et se cumulent pour chaque joueur tout au long de saison ;

Un cumul de 12 points sur 2 années vous transforme un PROMO en HONNEUR.

Les concours et championnats ont lieu les samedis, dimanches et jours fériés. Il existe également des concours en semaine (le mardi et le jeudi) réservés aux plus de 55 ans (affichage au club)

Les **qualificatifs** vétérans sont réservés aux plus de 60 ans.

La saison officielle, sous l'égide de la F.F.P.J.P., démarre normalement vers le 15 Février pour cette année 2010.

Dès le 27 février, nous organisons aux Clayes-Sous-Bois le Challenge MEMOIRE (titre faisant référence à tous nos disparus qui ont animé les terrains et aimé la pétanque) comme indiqué ci-après sur le tableau des concours officiels organisés par la section.

Chaque joueur du club peut participer quand bon lui semble ou selon ses propres disponibilités aux différents concours avec l'équipier qu'il s'est choisi et qui aura librement consenti. Le 'bureau', même s'il est intéressé par les résultats d'équipes, n'intervient pas dans leurs compositions. A chacun, selon son gré, de s'équiper.

Activités opérationnelles

1°) **ACTIVITES FFPJP**

• **CHAMPIONNAT INTER-CLUBS "78"**

Le club des Clayes-Sous-Bois, évolue en 1^{ère} division

Le classement s'effectue sur un total de 8 clubs

• **CHALLENGE DE L'AMITIE** 11 Novembre 2010 à RAMBOUILLET

Principe : Engagement de formations de 4 triplètes réparties dans 7 divisions selon les résultats des années, précédentes.

Il est préférable de s'inscrire par équipes de trois joueurs, cela favorise les affinités, Mais ce n'est pas obligatoire, les inscriptions individuelles par triplète restent valables

Le directeur sportif tentera, dans la mesure du possible, d'homogénéiser les équipes.

• **CHALLENGE DETENTE** (Nouveauté 2007 et renouvelée depuis chaque année)

Le Comité Départemental des Yvelines a créé un "Challenge Détente" réservé 78 qui permet **d'enchaîner 4 parties**, quel que soit le résultat des parties précédentes !!

Cette compétition est en doublettes composées de joueurs "promotion" n'ayant gagné aucun concours officiel l'année n-1.

Montant de l'engagement : 6 euros par doublette.

Gains éventuels : 06 euros pour 2 parties gagnées
 12 euros pour 3 parties gagnées
 24 euros pour 4 parties gagnées
 Sans génération de point de catégorisation

C'est une occasion rêvée d'aller disputer une compétition avec 4 parties assurées et un remboursement en gagnant 2 parties !!

2°) **ACTIVITES "CLUB"**

• CONCOURS DU MERCREDI

Tous les mercredis après midi, toute l'année sauf période de vacances d'été (juillet/Août) mercredis fériés, veilles ou lendemains de fêtes, un concours à la semi-mêlée ou mêlée intégrale en 3 parties est ouvert à tous les détenteurs d'une licence de pétanque.

Depuis 2009, à compter de 3 participations d'un joueur extérieur aux concours du mercredi, il est demandé à celui-ci de se doter d'une carte de "**membre**"

L'inscription est de 2 € qui se répartissent pour 1 € aux joueurs des premières places récompensés du jour et 1 € attribué à chaque inscrit, réservé au repas organisé par la section au mois de juin. (Le règlement du concours est affiché, merci de vous y conformer, celui-ci recelant des particularités concernant notamment le concours qui a lieu le Jour du repas de fin d'année).

Les concours en période estivale n'entrent pas dans le circuit officiel de la section.

Inscriptions jusqu'à **14h15** Jet du but : **14h30**
(Sauf en période Hivernale l'horaire est avancé d' 1/4 d'heure)

• CONCOURS D'HIVER

Durant l'hiver, pour les adhérents ou futurs adhérents du club, 5 concours à la semi-mêlée sont organisés aux dates affichées.

Il n'appartient pas au joueur de décider de sa position en tant que pointeur, tireur, ou milieu, c'est la personne qui tient la table qui décide de cette position.

Ne soyez pas inquiet, elle le fait en son âme et conscience, dépourvue de tout esprit partisan.

L'inscription est de 2 €. Un abondement de 1 euro par joueur est apporté par le club. Les gagnants, un tiers des joueurs, sont récompensés selon le barème affiché. En deçà de 16 joueurs, le concours est annulé ou organisé différemment.

Dates des concours "section" 2010 : 05/12 19/12 09/01 23/01 06/02

Inscriptions jusqu'à **14h15** Jet du but : **14h30**

• Journée de jumelage avec la ville Allemande de ROTENBACH

Prévue pour le **15 mai 2010** avec concours à l'appui.

Vie Pratique

AFFICHAGE : II y a 2 points d'affichage

Pour des informations complètes - dans le local,
Pour des informations partielles mais essentielles - en extérieur à l'entrée du local,

N'hésitez pas à vous servir des tableaux du local pour communiquer en respectant l'information des autres.

Suite à contrôles en tout genre, des contraintes administratives de plus en plus pressantes nous obligent à **devoir justifier de toute dépense**, aussi devons nous **remplir scrupuleusement, donc intégralement, la 'fiche de résultats'** que vous connaissez bien maintenant, à votre nom et celui du ou des partenaires, date et lieu, promo, TC, Nb équipes... et de la faire tamponner ou contresigner lors de concours générant une récompense, avant de nous la remettre.

Récompense attribuée exclusivement en échange de cette même fiche de résultats.
(Les 'fiches de résultats' sont disponibles en fin de livret, à découper suivant le pointillé)
Gros bras: Se prémunir de nombreuses fiches par moyens appropriés... à votre convenance.

En ce qui concerne les concours à inscriptions anticipées ou **par correspondance**, celles-ci se font dans le local et sont soumises aux conditions suivantes :

- inscrire sur le tableau prévu à cet effet et **suffisamment à l'avance**, attention date limite
- date et type de concours, motif du concours, (championnat, ligue, doublette, mixte.....)
- son nom + partenaire(s)

Puisque l'on parle 'inscription', n'omettez pas celle-ci lors de manifestations telles :

Assemblée générale, galette,... pour des raisons évidentes d'adéquation entre présences et réservations.

La section pétanque des Clayes-Sous-Bois attire de par sa position environnementale et aussi sa convivialité.

Nombre de personnes "extérieures" viennent s'entraîner ou disputer de "belles parties" grâce également à la qualité de ses joueurs.

La section se félicite de cette situation mais considère que lors du lancement des boules pour une mise en route des parties les adhérents de la section pétanque des Clayes sont prioritaires au regard des non adhérents, même s'ils sont arrivés "après".

Ces personnes "extérieures" que nous sommes ravis d'accueillir seront soumises, si leur assiduité est trop voyante, à se plier à l'attribution d'une carte de membre.

CARTE DE MEMBRE

Compte-tenu des derniers propos du paragraphe précédent, depuis 2008 est créée une carte de membre, renouvelée en 2010, qui donne droit à toute personne 'extérieure' la possédant d'accéder à bon nombre de prestations offertes par la section pétanque des Clayes.

Le prétendant à cette carte n'en aura l'obtention que s'il se soumet et/ou satisfait aux impératifs suivants :

- détenir une licence FFPJP de l'année en cours validée,
- accepter les règles régissant la section,
- ne pas être sous l'emprise d'une sanction disciplinaire,
- ne pas s'octroyer des prérogatives qui ne lui sont pas dévolues, telles, invitation de tiers, organisation de parties,sans l'assentiment d'un membre du bureau
- s'acquitter d'un droit de 15 Euros pour l'année 2010

Cette carte ne peut en aucun cas se substituer à la licence, en effet, celle-ci est indispensable à des fins d'assurances.

FUMEURS

Enfin pour rendre la vie de chacun plus claire, tant pour les poumons que pour la polémique et afin de suivre les directives nationales,

il est rappelé qu'il est formellement interdit de fumer dans l'intégralité du local ainsi que dans la cafétéria,

"MÊME S'IL N'Y A QUE DES FUMEURS"

A ce sujet, les fumeurs seront gentils de bien vouloir éviter de jeter leurs mégots à terre.

En effet, l'aire de pétanque sous ou hors abri ne sera bientôt plus qu'un tapis de filtres.

Amis fumeurs, n'hésitez pas à apporter vos idées et votre bonne volonté et à remporter vos clopes

Pensez-y, pensez aux autres, pensez aussi à vous.

Concours officiels ayant lieu aux Clayes sous Bois en 2010

Samedi 27 Février

Challenge MEMOIRE

Promo doublette à 14h00 et 2 ^{ème} concours à 16h30	Après-midi
--	------------

Jeudi 15 Avril

Comité

1 ^{ère} Qualif. Vétérans 60 ans et + (Triplette) et 2 ^{ème} concours à 16h30	Après-midi
---	------------

Samedi 24 Avril

Comité

6 ^{ème} Qualif. Départ. Séniors (Triplette) et 2 ^{ème} concours à 16h30	Après-midi
--	------------

Samedi 17 Juillet

Challenge de la Ville

Promo doublettes à 14h00 et 2 ^{ème} concours à 16h30	Après-midi
---	------------

Résultats 2009 et Objectifs sportifs 2010

Principaux résultats de l'Année 2009 :

- **Classement club** : 11^{ème} sur 59 clubs dont 50 clubs classés
(14^{ème} en 2008) (12^{ème} en 2007) (8^{ème} en 2006)

- **Classement des joueurs dans les 100 premiers** :
BAO Jean-Yves : 43^{ème}
RAMAHOLISON Yves : 44^{ème}
POIRIER Francis : 66^{ème}
Nota : 566 joueurs ont marqué de 1 à 73 points

- **Classement des joueuses** :
LEVEQUE Monique : 23^{ème}
SOOKLAUL Nina : 35^{ème}
Nota : 77 joueuses ont marqué de 1 à 36 points

- **Classement du club sur concours promotion** :
21^{ème} sur 46 clubs classés (27^{ème} en 2008) (18^{ème} en 2007)

- **Classement du club sur concours vétérans + de 55 ans** :
4^{ème} sur 26 clubs classés (7^{ème} en 2008) (6^{ème} en 2007)

- **Classement du club sur participation vétérans + de 55 ans** :
7^{ème} sur 44 clubs classés

- **Classement individuel sur concours + de 55 ans** :
POIRIER Francis : 5^{ème}
LORBLANCHET Jean-Claude : 13^{ème}
PALEI Armand : 16^{ème}
Nota : 151 joueuses ou joueurs ont marqué de 1 à 27 points

- **Classement du club sur concours vétérans + de 60 ans** :
7^{ème} en 2009 (9^{ème} en 2008) (10^{ème} en 2007)

Principaux résultats de l'Année 2009 (suite):

• Classement des vétérans sur tous concours 60 ans et + :

PALEI Armand : 7^{ème}

LORBLANCHET Jean-Claude : 15^{ème}

Nota : 199 joueurs ont marqué de 1 à 46 points

• Challenge détente sur participation :

7^{ème} sur 20 clubs classés (10^{ème} en 2008)

• Championnat interclubs 2009 - 1^{ère} division :

4^{ème} sur 8 clubs

• Etat des licenciés « Saison 2009 » :

Avec 107 licenciés, nous nous situons à la 7^{ème} place sur 59 clubs répertoriés

Objectifs sportifs 2010 :

- Top 10 du comité des Yvelines
- Avec un minimum de 200 points
- **Maintien** en inter-clubs
- **10 équipes** qualifiées aux championnats
- **10 joueurs** dans le Top 100, ou à 10 points
- 140 Licenciés en 2010 soit **une progression de 30,84 % de l'effectif**

Règles et codifications des sanctions

Ci-après, pour information, quelques règles en vigueur à la F.F.P.J.P. succinctement évoquées (codification complète sur demande au sein du local) qui s'appliquent en cas de nécessité. Loin de nous cette optique, mais il est préférable que chacun sache qu'elles existent et qu'une commission de discipline exerce au sein du Comité. En aucun cas, le bureau ne se substituera à cette commission mais pourra y faire référence en cas de besoin. Cela dans la perspective de structurer la section dans un climat serein pour appréhender au mieux toute situation équivoque.

Sanctions encourues : Celles-ci peuvent être prononcées par l'arbitre, le Jury du concours, la commission de discipline.

Avertissement, annulation de boules, exclusion temporaire, Blâme, Suspension de compétition. Pénalités pécuniaires, retrait de licence, Radiation... .Celles-ci n'empêchant pas une introduction auprès du tribunal,

Quelques rappels élémentaires :

Il est interdit : - de participer à des compétitions n'ayant pas reçu l'agrément du comité
- de se doper
- de ne pas se présenter à une épreuve **prévüe** sans justificatif
- de partager en phase finale les indemnités ou récompenses
- de ne pas faire part du rendement de points en situation avérée
- de ne pas divulguer des informations relatives à une ou des fautes disciplinaires,
-de jouer avec un sanctionné...

Codification des sanctions : Il y a 8 catégories de fautes entraînant sanctions

- | | |
|--------------|---|
| Catégorie 1/ | Infraction au règlement de jeu en vigueur
Avertissement, annulation de boules, exclusion temporaire |
| Catégorie 2/ | Partie non disputée valablement, permutation, jeu d'argent, tenue incorrecte, injures, insultes...
Suspension de compétition 3 mois + amende (suspension doublée en cas de récidive) |
| Catégorie 3/ | Double licence ou fausse déclaration, propos excessifs envers un officiel, geste obscène, agressivité
Suspension de compétition 6 mois + amende (suspension doublée en cas de récidive) |
| Catégorie 4/ | Vol, tentative de vol, de coups, destruction de documents officiels, boules truquées, agressivité...
Suspension de compétition 1 an + amende (suspension doublée en cas de récidive) |
| Catégorie 5/ | Ecrits ou paroles dans le but de nuire à la Fédé Ligue ou Comité, voies de fait, violence, crachats....
Suspension de compétition 3 ans + amende (suspension passée-à 4 ans en .cas de récidive) |
| Catégorie 6/ | Voies de fait avec violence, bousculades volontaires, menaces graves, crachats envers un officiel...
Suspension de compétition 4 ans + amende (suspension passée à 6 ans en cas de récidive) |
| Catégorie 7/ | Violence physique entraînant un arrêt de travail de 5 jours dûment constatée par Certificat Médical
Suspension de compétition 6 ans + amende (Radiation à vie en cas de récidive) |
| Catégorie 8/ | Violence physique avec arrêt de travail de + de 5 jours dûment constatée par Certificat Médical...
Suspension de compétition 8 ans + amende (Radiation à vie en cas de récidive) |

La section pétanque des Clayes sous Bois ne prend pas en charge les amendes des joueurs et le bureau statuera sur les suites à donner pour toute sanction administrée à un de ses adhérents.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PÉTANQUE ET JEU PROVENÇAL
COMMISSION NATIONALE des RÈGLEMENTS
COMPTE-RENDU DU 9 NOVEMBRE 2008

LES NOUVEAUTÉS DU RÈGLEMENT:

Tous les changements sont applicables au premier janvier 2009.

Le règlement officiel sera imprimé à la fin de l'année

1) Le but :

Les buts sont en bois, ou en matière synthétique portant le label du fabricant et ayant fait l'objet d'une homologation de la F.L.P.J.P., en application du Cahier des Charges spécifique relatif aux normes requises.

Leur diamètre doit être de 30mm (tolérance : + 1mm - 1 mm),

Les buts peints sont autorisés. En aucun cas le but ne doit pouvoir se ramasser à l'aide d'un aimant.

Lancement du but : possibilité d'envoi du but 3 fois si non valable mais dans la minute. Si dépassement c'est l'adversaire qui lance le bouchon après la minute autorisée.

2) Le cercle matérialisé ou tracé :

C'est à l'organisateur de fournir les cercles matérialisés, s'il le désire.

Ils doivent être rigides et de 50 cm de diamètre intérieur (tolérance +/-2mm)

Ce cercle doit être posé ou tracé à plus d'un mètre de tout obstacle et, dans les compétitions en terrain libre, à deux mètres d'un autre cercle de lancement utilisé.

Son intérieur peut être entièrement nettoyé, n'importe quand pendant la mène, mais il faut qu'il soit remis en l'état avant le lancer du but de la mène suivante.

A la fin de la mène, le cercle doit être posé ou tracé autour du but, sauf si la distance réglementaire de lancer du but ne peut être respectée

Le cercle n'est pas considéré comme terrain interdit. Il peut être posé ou tracé contre une ligne de perte.

3) Le but et/ou la boule annulés en cours de mène en terrains tracés:

Le but et/ou la boule sont nuls quand, en terrains tracés, ils traversent plus d'un des jeux contigus au jeu utilisé ou sort en fond de cadre.

4) Joueur en fauteuil roulant:

En pétanque, les joueurs en fauteuil roulant, doivent positionner la roue du bras porteur à l'intérieur du cercle.

5) Déplacement des obstacles:

Celui qui s'apprête à jouer ou l'un de ses partenaires peut boucher un trou qui aurait été fait par une boule jouée précédemment.

6) Article 34. sanctions :

Pour non observation des règles de jeu, les joueurs encourent les sanctions suivantes :

- 1) Avertissement;*
- 2) Annulation de la boule jouée ou à jouer ;*
- 3) Annulation de la boule jouée ou à jouer et de la suivante;*
- 4) Exclusion du joueur fautif pour la partie ;*
- 5) Disqualification de l'équipe fautive*
- 6) Disqualification des deux équipes en cas de connivence*

7) Utilisation des cartons :

jaune = avertissement officiel.

orange == annulation d'une boule puis annulation de 2 boules

rouge = **exclusion** joueur et/ou de l'équipe et/ou des 2 équipes si connivence.

8) Équipe en retard :

Un quart d'heure après la fin de la proclamation du tirage l'équipe absente du terrain de jeu est pénalisée d'un point, qui est porté au crédit de l'équipe adverse.

Ce délai est ramené à 5 minutes dans les parties en temps limité.

Passé ce délai, la pénalité s'accroît d'un point par cinq minutes du retard.

Ces mêmes pénalités s'appliquent en cours de compétition après chaque tirage au sort et en cas de reprise des parties à la suite d'une interruption pour un motif quelconque.

Est déclarée éliminée de la compétition, l'équipe qui ne s'est pas présentée sur le terrain de jeu dans l'heure qui suit le début ou la reprise des parties.

Une équipe incomplète a la faculté de commencer la partie sans attendre son joueur absent ; toutefois elle ne dispose pas des boules de celui-ci.

9) Contrôle de boules :

L'arbitre et/ou le jury peuvent, à tout moment, procéder au contrôle des boules, d'un ou plusieurs joueurs.

10) Boules à égales distances du but:

Lorsque les deux boules les plus proches du but, appartenant chacune à une équipe, sont à égale distance trois cas peuvent se présenter :

Si les deux équipes n'ont plus de boules, la mène est nulle et le but appartient à l'équipe qui l'a lancé précédemment.

Si une équipe est seule à disposer de boules, elle les joue et marque autant de points que de boules finalement plus proches du but que la boule de l'adversaire la plus proche.

Si les deux équipes disposent de boules, il appartient à celle qui a joué la dernière boule de rejouer, puis à l'équipe adverse, et ainsi de suite alternativement jusqu'à ce que le point appartienne à l'une d'elles.

Quand une équipe reste seule à posséder des boules, les dispositions du paragraphe précédent s'appliquent.

Si, enfin de mène, aucune boule ne se trouve en terrain autorisé, la mène est nulle.

11) Rendement de points :

le rendement dépeints est en vigueur uniquement dans les concours départementaux et c'est le joueur promotion qui reçoit le point du joueur élite.

Dans les parties en 11 points, le rendement est diminué de 1 point.

-exemples : EEE rencontrent PPP = 0 à 3 / EEH rencontrent EPP = 0 à 2 / EHH rencontrent EEP = 0 à 1

12) Joueur malade:

lorsqu'un joueur a un malaise en cours de partie, l'arbitre arrête cette partie pourvue le joueur puisse se faire soigner. L'arrêt ne peut excéder 15 minutes.

13) Contrôle de l'identité d'un joueur :

(article 10 du règlement administratif et sportif): tout joueur participant à une compétition officielle doit être en mesure de justifier son identité, à la demande de l'arbitre, du délégué ou du jury.

A défaut, il sera exclu de la compétition.

14) Manque de sportivité:

Les équipes qui disputeraient une partie en faisant preuve de manque de sportivité et de respect envers public, dirigeants ou Arbitres, seront exclues de la compétition. Cette exclusion peut entraîner la non-homologation des résultats éventuellement obtenus, ainsi que l'application des sanctions, prévues à l'article 38.

15) Boulodrome couvert :

Lorsqu'un but frappé touche un mur ou le plafond d'un boulodrome, il est considéré nul, même s'il retombe en terrain autorisé. Toute la structure du boulodrome doit être considérée comme terrain interdit.

16) Boule Jouée à tort :

Si, une équipe qui a bénéficié du jet du but après 3 essais manqués par l'équipe qui avait marqué, joue la première boule à tort, l'arbitre doit donner à l'équipe adverse le choix de laisser la boule en place ou de la faire rejouer.

17) Autres modifications à approfondir :

PÉTANQUE :

Les barrières doivent se trouver à un mètre minimum de la ligne de perte,

Le but arrêté ou dévié par un joueur situé en terrain de jeu,

Boule arrêtée ou déviée involontairement,

Boule jouée hors du cercle de lancement - boule nulle,

Quand l'arbitre bouge le but ou la boule, il se prononce en toute équité : il est conseillé de déclarer le point nul.

A partir du 1er janvier 2009, chaque arbitre pourra bénéficier d'une protection juridique prise en charge par la FFPJP.

PROVENÇAL :

Le point de mène est interdit lors des qualifications aux championnats de France.

Article 6 : au départ, le joueur doit avoir un pied dans le cercle et en aucun cas un pied ne doit dépasser le bord du cercle le plus proche du but. (pour le tir)

Article 10 : Usera écrit : celui qui s'apprête à pointer... au lieu de jouer (modification de la phrase)

USMC PETANQUE Récompenses et indemnités (*) Saison 2010

Concours (**)		Nombre d'équipes													
		12 à 16			17 à 32 Victoire = 5 Gagnées		33 à 48 V= 6G		49 à 64 V= 6G		65 à 96 V= 7G		97 à 128 V= 7G		>128 V>8G §
		TC/PROMO	PROMO	TC	PROMO	TC	PROMO	TC	PROMO	TC	PROMO	TC	TC		
1er	Vainqueur	10	15 ¹	20 ²	20 ²	25 ²	25 ²	30 ³	30 ³	40 ⁴	40 ³	50 ⁴	60		
	Finaliste	5	10	15 ¹	15 ¹	20 ²	20 ¹	25 ²	25 ²	35 ³	35 ²	40 ³	50		
2ème	Vainqueur	10	10 ¹	15 ²	15 ²	20 ³	20 ²	25 ³	25 ³	30 ⁴	30 ³	35 ⁴	40		
	Finaliste	5	5	10 ¹	10 ¹	15 ²	15 ¹	20 ²	20 ²	25 ³	25 ²	30 ³	35		

L'indice = nombre de points attribués par la fédération lors des compétitions.

Un concours vétérans est indemnisé de la même façon qu'un concours promo.

§ Au delà : + 5 euros/point + appréciation du bureau

Gagnants concours TC/PROMO – de 12 équipes – 5 euros/joueur

CHAMPIONNATS Inscriptions à la charge des joueurs selon calendrier IDF						
Récompenses et indemnités : Séniors / Joueur	COMITE DES YVELINES					
	Champion	Finaliste	1/2 Finaliste	1/4 Finaliste	1/8 Finaliste	1/16 Finaliste
T à T / Doublette / Triplette	120	90	60	50	40	30
Doublette Mixte	120	90	60	50	40	20
Triplette PROMO	Comité	70	50	40	40	20
Triplette vétérans	80	60	50	40	30	20
Trip Mixte TC Doub Vétér	40	30	25	20	15	10
Triplette&Doublette Dames	70	40	30	20	Qualifiés = 15	
LIGUE	80	60	50	40	30	Q = 20
France	250	150	100	75	50	40

En général : Inscriptions par correspondance offertes **Qualifiés** : Indemnités liées aux championnats :
Déplacements : Véhicule strictement nécessaire, dépts IDF sauf 77 10 €, autres dépts et 77 à partir de 15 €
 et/ou avis du bureau, **Repas** : Championnat débutant le matin 10 €/J sur place et 20 € si resto et si > 30 Km

(INTER)NATIONNAUX () & Grands PRIX (**) inscriptions à la charge des joueurs (***)**

5 € / joueur pour chaque partie gagnée au-delà des poules ou à partir de la 3ème partie si élimination directe.

POINTS F.F.P.J.P et comité 78 : ==> cumul fin de saison : 5 €/point, paiement limité à 30 points/joueur (****)

(*) Aucune récompense ou indemnité ne peut être attribuée sans justificatif

(**) Ni inscription ni récompense et/ou indemnité si panachage (points payés)

(***) Les inscriptions, Rouen (Trip), Plaisir (Dou 01/11) et Poissy (T à T) sont traditionnellement offertes

(****) Plafond de l'enveloppe 2010 fixé à 2500 €

Les récompenses ou indemnités sont **non cumulables** et s'apprécient **compétition achevée**.

Le site internet "USMC PETANQUE"

Créé en Octobre 2009, ce site est principalement dédié à l'information de nos licenciés et à la promotion de la pratique de la pétanque aux Clayes-Sous-Bois et ses environs.

Actuellement nous dénombrons plus de 1200 visites du site en 4 mois.

Comment se connecter : <http://usmcpetanque.e-monsite.com/>

Ou plus simplement : par GOOGLE demander : **USMC PETANQUE**

Que trouves-t-on sur le site au 31/01/2010 ?

1 - La page d'accueil, c'est la page principale qui va vous diriger vers tous les modules ou autres pages.

- En haut, **les menus horizontaux** (Accueil-Agenda-Liens-Album photos-Livre d'or-Nécrologie-Newsletter)

- Sur le côté, **les menus verticaux** répartis en plusieurs pavés :

1^{er} pavé (sous l'écusson) : généralités sur le club, avec les rubriques suivantes :

- Le mot du président
- Le bureau
- Les vœux du président
- Localisation du club
- Réunions de bureau
- Assemblée générale 2009
- Effectifs 2010
- Palmarès
- Concours internes
- Formalités d'adhésion
- Nécrologie
- Carte de membre

2^{ème} pavé : rubrique « Divers » ici vous trouverez les articles suivants :

- Le règlement de la F.F.P.J.P et ses 40 articles
- L'histoire de la pétanque
- La charte du bouliste
- Un peu de vocabulaire

3^{ème} pavé : rubrique « Humour » ici nul besoin de détailler, je vous laisse découvrir par vous-même

4^{ème} pavé : rubrique « Newsletter » ici vous pouvez vous abonner à la Newsletter et vous serez tenu au courant plus rapidement des nouveautés ou actualités de votre club.

(Un exemple : samedi 9 Janvier 2010 le concours d'hiver est annulé vers 11h00 du matin, grâce à la newsletter, nous avons pu prévenir immédiatement nos 12 abonnés actuels)

5^{ème} pavé : rubrique « Météo » ici vous pouvez consulter la météo du département des Yvelines avec les températures minimales et maximales

6^{ème} pavé : rubrique « Partenaires » ici vous avez un accès direct au site de notre partenaire : l'USMC et un accès aux coordonnées de notre Sponsor MAMARO.

Pour en finir, avec la page d'accueil, vous disposez d'un **lecteur MP3**, en milieu de page (je vous invite à cliquer dessus !), les dernières images de l'album photo défilent en format réduit, et un compteur de visites en bas de page vous indique le nombre de visiteurs depuis l'ouverture du site (679 visiteurs au moment où j'écris ce document).

- 2 - **L'Agenda**, Ici figurent toutes les dates de concours officiels de l'année 2010 sur la commune des Clayes-Sous-Bois avec les modalités d'inscription
Nota : les autres concours font l'objet d'un calendrier vendu par le comité.
- 3 - **Liens**, vers des sites intéressants et en rapport avec notre activité
- 4 - **Album Photos**, cette rubrique a beaucoup de succès, actuellement environ 200 photos figurent parmi les 6 manifestations répertoriées. Nous pourrions à l'avenir en rajouter car nous serons limités à un maximum de 2000 photos
- 5 - **Livre d'or**, permet aux visiteurs de donner leur avis sur le site ou bien d'envoyer un message au bureau du club, ceci étant soumis à validation de l'administrateur.
- 5 - **Nécrologie**, malheureusement nous avons eu à déplorer récemment le décès de l'un de nos plus anciens licenciés, et cette rubrique s'est avérée indispensable.
- 6 - **Newsletter**, Déjà vu se reporter au Pavé 4 des menus verticaux.



FICHE DE RESULTATS					
LIEU:			DATE:		
CONCOURS	Promotion	<input type="text"/>	Départemental	<input type="text"/>	
	Autre (préciser)	<input type="text"/>			
	Premier	<input type="text"/>	Second	<input type="text"/>	
Nombre d'équipes	Premier	<input type="text"/>	Second	<input type="text"/>	
Vainqueur	Finaliste	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<small>Il est à préciser que ces 4 cases ne sont à prendre en compte que pour les championnats</small>					
Réservé USMClayes sous bois (Indemnités / Récompenses)		SIGNATURES / TAMPONS			
Montant	Date	Arbitre : Club	Dir. Sportif		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
NOM &/ou Prénom	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

FICHE DE RESULTATS					
LIEU:			DATE:		
CONCOURS	Promotion	<input type="text"/>	Départemental	<input type="text"/>	
	Autre (préciser)	<input type="text"/>			
	Premier	<input type="text"/>	Second	<input type="text"/>	
Nombre d'équipes	Premier	<input type="text"/>	Second	<input type="text"/>	
Vainqueur	Finaliste	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<small>Il est à préciser que ces 4 cases ne sont à prendre en compte que pour les championnats</small>					
Réservé USMClayes sous bois (Indemnités / Récompenses)		SIGNATURES / TAMPONS			
Montant	Date	Arbitre : Club	Dir. Sportif		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
NOM &/ou Prénom	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

FICHE DE RESULTATS					
LIEU:			DATE:		
CONCOURS	Promotion	<input type="text"/>	Départemental	<input type="text"/>	
	Autre (préciser)	<input type="text"/>			
	Premier	<input type="text"/>	Second	<input type="text"/>	
Nombre d'équipes	Premier	<input type="text"/>	Second	<input type="text"/>	
Vainqueur	Finaliste	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<small>Il est à préciser que ces 4 cases ne sont à prendre en compte que pour les championnats</small>					
Réservé USMClayes sous bois (Indemnités / Récompenses)		SIGNATURES / TAMPONS			
Montant	Date	Arbitre : Club	Dir. Sportif		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
NOM &/ou Prénom	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

FICHE DE RESULTATS					
LIEU:			DATE:		
CONCOURS	Promotion	<input type="text"/>	Départemental	<input type="text"/>	
	Autre (préciser)	<input type="text"/>			
	Premier	<input type="text"/>	Second	<input type="text"/>	
Nombre d'équipes	Premier	<input type="text"/>	Second	<input type="text"/>	
Vainqueur	Finaliste	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<small>Il est à préciser que ces 4 cases ne sont à prendre en compte que pour les championnats</small>					
Réservé USMClayes sous bois (Indemnités / Récompenses)		SIGNATURES / TAMPONS			
Montant	Date	Arbitre : Club	Dir. Sportif		
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>		
NOM &/ou Prénom	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>